

Proposition d'intervention

Analyse de Pratiques Professionnelles

I. Cadre de la demande et contexte

Etablissement : Caisse des écoles – service Réussite Educative

Le service réussite Educative souhaite pouvoir bénéficier pour l'équipe d'analyse de pratiques professionnelles.

Aussi, le service souhaite être accompagné par des ressources extérieures pour l'animation d'analyses de pratiques professionnelles.

II. Les différentes étapes de l'intervention

La présente proposition a pour objet de préciser les missions et modalités d'intervention de la psychologue du travail de l'Association Aptima RH.

Aptima RH organise les actions de formation suivantes :

- **Supervision individuelle** sous forme d'une séance d'analyse de pratique professionnelle d'une heure permettant à la personne d'échanger sur une situation professionnelle problématique. Les rendez-vous pourront être pris à la demande.
- **Supervision collective** sous forme d'analyse de pratique professionnelle de deux heures permettant à l'équipe d'échanger sur des situations professionnelles problématiques. Les supervisions collectives seront programmées tous les deux mois.

P2024 035 – APP – Caisse des Ecoles – Service Réussite Educative

Objectif et contenu : **analyse des situations de travail par le biais d'échange réflexif visant le développement des compétences**

Lieu : **Nous vous proposons l'intervention d'un psychologue dans vos locaux de Cherbourg ou au sein de nos locaux (Place Jean Moulin, 50100 Cherbourg en Cotentin).**

Dates : dès signature de la convention, pour une durée d'un an.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties signataires, sous réserve d'un préavis de deux mois.

Bénéficiaires : **salariés du service Réussite Educative**

Mme DEFONTAINE Céline, psychologue du travail, réalisera les supervisions.

Il est impératif que ces supervisions se déroulent dans un lieu permettant de garantir la confidentialité des échanges (bureau ou salle de réunion fermé), avec à minima une table et des chaises.

Une feuille d'émargement sera signée à l'issue de la supervision. Cette feuille d'émargement servira pour la facturation.

Durant ses périodes d'absence, Mme Defontaine sera remplacée par un autre Psychologue de l'association.

III. Propositions tarifaires

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Quantité	Prix Unit. HT	Total HT	Total TTC
Analyse des Pratiques Professionnelles	La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative	6	300 €	1800 €	2160€
Optionnel : supervision individuelle	La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative	A définir	80 €	80 €	96 €

TOTAL	1800 €	2160 €
--------------	---------------	---------------

Conditions de Paiement : **Règlement à réception de facture**

Le montant indiqué est forfaitaire et ne peut être diminué du fait d'un changement dans le nombre de participants inférieur à celui indiqué précédemment.

P2024 035 – APP – Caisse des Ecoles – Service Réussite Educative

Le règlement des prestations interviendra tous les mois, sur la base d'une facture globalisant l'ensemble des prestations réalisées sur le mois considéré.

Si possible, les factures seront envoyées sur le portail ChorusPro, sous format dématérialisé.

A défaut, elles seront adressées au service Réussite Educative, de la collectivité.

Le délai global de paiement sera conforme aux dispositions légales, à savoir 30 jours.

IV. Validation de la proposition d'intervention

La présente convention doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 30 % du montant ci-dessus indiqué à l'ordre de Aptima RH. Celui-ci sera encaissé une fois la formation réalisée.

Solde payable à la réception de la facture par chèque à l'ordre d'Aptima RH ou par virement IBAN FR76 1380 7006 1310 5192 8026 891 BIC CCBPFRPPNAN. Déclaration d'activité Prestataire de formation enregistrée sous le numéro 28500128150

La présente convention est à retourner pour enregistrement à Aptima RH – 173 Rue Antoine Lavoisier – 50180 AGNEAUX. En cas d'annulation tardive du fait de la structure participante (moins de 15 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de conserver le chèque d'acompte versé à l'inscription.

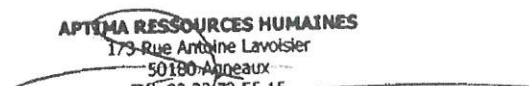
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour Aptima RH

Gildard BEUVE, Président
Fait à Agneaux, le 27/11/2024
Signature


APTIMA RESSOURCES HUMAINES
173 Rue Antoine Lavoisier
50180 Agneaux
Tél. 02 33 72 55 15
contact@aptima-rh.fr - www.aptima-rh.fr

Pour La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 16 décembre 2024
Signature précédée de la mention lu et approuvé


CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES

P2024 035 – APP – Caisse des Ecoles – Service Réussite Educative

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 050-200057578-20241216-DEL_2024_018-DE